

Le Centre de recherche sociale (CERES) de la Hets
a le plaisir de vous inviter à une conférence de

Didier Favre

« Professionnel-le en crèche parentale : enjeux pratique et théorique (d'une posture paradoxale) »

Didier FAVRE est éducateur de jeunes enfants de formation initiale, psychosociologue-consultant pour AFRESC (Paris) et KAIROS (Nantes). Vice-président de l'association AFFUTS « promotion de la recherche en travail social » depuis 10 ans, en charge de la valorisation des recherches en travail social, il est actuellement directeur-adjoint du centre de formation aux métiers de la petite enfance de l'Horizon.

En France, les « crèches parentales » sont bien ancrées dans le paysage actuel des modes d'accueil du jeune enfant. Depuis leur reconnaissance officielle en 1981 et après les années 60/70 pionnières et fondatrices qui ont donné naissance aux crèches sauvages (puis parallèles), aujourd'hui dans un champ devenu varié, contrasté, voire fragmenté, elles représentent toujours une exception « française » – encore une ! – en se démarquant radicalement d'un héritage social, sanitaire et normatif ancien (1844-1860) toujours prégnant et auquel elles n'appartiennent pas (S. Passaris). Elles constituent un nouveau contexte d'intervention sociale et éducative (M. Mony), unique en son genre, relevant de l'économie sociale et solidaire et des services de proximité (JL. Laville, A. Groz). Ce sont en effet des parents qui ont inventé et constitué ensemble, dans des collectifs auto-gérés, sans professionnels au départ, des lieux de vie et d'accueil alternatifs pour de jeunes enfants, des lieux parfois précaires, parfois durables, accueillant des enfants entre 0 et 7 ans, mêlant petite enfance et école maternelle, voire jusqu'à donner suite à une école parentale !

Regroupées dans une ACEPP¹ née en 1980 comme « union nationale » (fédération) elles représentent environ 400 lieux d'accueil associatif (loi de 1901) dit « à vocation parentale » dans un réseau plus large qui doit compter actuellement plus de 1000 adhérents. Celles-ci sont aujourd'hui plutôt dénommées « établissement d'accueil du jeune enfant à gestion parentale » (EAGP) dans ce qui est identifié depuis le décret petite enfance d'Août 2000 comme appartenant aux « EAJE » – établissement d'accueil du jeune enfant). Mais il faut encore distinguer ce qui est de la « gestion parentale associative » de celles qui sont « à gestion ET à participation parentale », au sens strict d'un temps partagé au quotidien auprès des enfants, nettement moins nombreuses, véritables

¹ ACEPP : association des collectif enfant-parent-professionnel., www.acepp.asso.fr Ce nom témoigne à lui seul de toute l'histoire de ce « mouvement parental », de sa fondation autogestionnaire et contestatrice initiale et dont le cœur est resté vivant : celui – inédit – de lieux de vie et d'accueil d'enfant de 0 à 3 ans constitués autour d'un projet collectif enfant-parent-professionnel. C'est un projet collectif et coopératif qu'aujourd'hui il faut soutenir dans sa différence radicale et méconnue (parce que rapportée au seul « service » dont la qualité serait redevable de la seule professionnalité) en tant que projet coopératif d'accueil dépassant largement la question de la coéducation, si en vogue ces dernières années...et bien tristement convenue, il faut le dire !

Plus d'information :
Laurence Ossipow, responsable du CERES : laurence.ossipow@hesge.ch
Sonia Perego, adjointe scientifique : sonia.perego@hesge.ch

héritières des pionniers de la participation « coopérative » (D.Favre) et signataires d'une « Charte de participation parentale » dit « Label Acepp » de création récente. Des « crèches sauvages » des années 70 – dont témoigne le très beau film de Maroussia Louradour « Les parents sauvages » réalisé en 2001 et diffusé par l'ACEPP – aux EAGP des années 2015, ces petites structures d'accueil ont inventé avec des professionnels (« permanents ») arrivés à la fin des années 70/début des années 80, une pratique singulière exceptionnelle dans le champ de l'éducation et du travail social : un projet éducatif conjoint mené entre parents et professionnels et partagé au quotidien autour des enfants.

Dans mon intervention je tenterai de montrer qu'au-delà du registre classique d'une intervention professionnelle centrée sur les besoins du jeune enfant ou de l'intervention familiale éducative et sociale des parents sur leur seul enfant, se développe dans les crèches parentales une approche complexe (B.Tricoire), paradoxale (Y.Barel), liée à la contrainte (I. Stengers) de changements constants de niveaux de relations entre acteurs, parents et professionnels, autour des fonctions d'employeur, coéducateur et citoyen que nécessite l'animation du projet institutionnel (M.Mony, D.Favre). Ils occupent en effet tour à tour des places inversées, symétriques et réciproques (D.Favre), redistribuant pouvoir et compétences, réfléchissant chacun des mondes multiples et croisés obligeant à des inventions constantes et des déplacements entre niveaux et fonctions selon les temps de l'institution, administratif, pédagogique, quotidien (M.Mony, D.Favre). Dans cette nouvelle manière d'envisager un travail d'éducation partagée autour d'un groupe de jeunes enfants, s'invente aussi une forme nouvelle de lien social dans un « faire collectif » entre enfant-parent et professionnels, sur un être et devenir parent ensemble, où chacun s'oblige à la circulation du don et des dettes (M.Bass, M.Mauss, J.T.Godbout) et qui, du point de vue professionnel, modifie radicalement les pratiques et remanie les anciennes compositions identitaires de métier (de l'expertise-distante revendiquée à la proximité inévitable) en venant interroger les fondements même de l'intervention en travail social (D.Favre) autour des enjeux de reconnaissance et de réciprocité (J.T.Godbout).

La conférence se tiendra le
Mardi 9 juin 2015
de 12h15 à 13h30
à la Haute école de travail social
28, rue Prévost-Martin
Salle A006

Plus d'information :
Laurence Ossipow, responsable du CERES : laurence.ossipow@hesge.ch
Sonia Perego, adjointe scientifique : sonia.perego@hesge.ch